



communiqué aux salariés de l'afpa

Montreuil le 16 novembre 2022

NAO : C'est oui !

Négociation Annuelle Obligatoire 2022

la CFDT prend ses responsabilités !

Après consultation de ses adhérents, la CFDT AFPA a dit OUI à la signature de l'accord NAO 2022 :

- OUI à une **Augmentation Générale de 3.5 % de l'AIB** avec un seuil plancher de 75 euros.
- OUI à une augmentation de **10 euros mensuel de la PRU**.
- OUI à une augmentation forfaitaire de **30 euros mensuel** pour les salariés de **plus de 18 ans d'ancienneté** au 1 janvier 2023.
- Oui à la Prime de **Partage de la Valeur ajoutée**.

Les + de la négociation

- *L'enveloppe budgétaire est passée de 4,4 à 15 millions d'euros.*
- *Augmentation de l'AIB de 2,5 % à 3,5 %.*
- *Le seuil plancher de 75 euros.*
- *La plus forte enveloppe NAO depuis 10 ans.*
- *La sauvegarde des Accords de 96.*

et les points négatifs

- L'absence de rétroactivité des mesures.
- L'insuffisance de la Prime de Partage de la Valeur pour les contrats précaires.

Syndicat responsable, la CFDT n'a pas pris en otage la rémunération des salariés pour dénoncer ces insuffisances en ne signant pas cet accord.

Syndicat responsable, la CFDT n'a pas pris le risque que la Direction aille vers des mesures unilatérales qui auraient été préjudiciables aux salariés.

Syndicat responsable, la CFDT, ses élus et représentants continueront à défendre le pouvoir d'achat des salariés lors de la prochaine NAO demandé dès janvier 2023.

Syndicat CFDT FPA
Tour Cityscope
3 rue Franklin
93 100 Montreuil
Tél. : 06 86 52 72 84
cfdafpa@gmail.com